



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 3824

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation préoccupante des gendarmeries en milieu rural. Alors que la délinquance a augmenté sensiblement y compris en milieu rural, certains villages redoutent une fermeture de leur gendarmerie. Son rôle de médiation mais aussi de répression, surtout en période estivale durant laquelle la population des sites touristiques croît notablement, nécessite un maintien des gendarmeries. Il désire connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet. - Question transmise à Mme la ministre de la défense.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a arrêté un ensemble d'orientations destinées à accroître l'efficacité des forces de sécurité intérieure, et notamment de la gendarmerie nationale. A cet effet, la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure prévoit notamment une augmentation importante des effectifs de la gendarmerie nationale (7 000 créations de postes interviendront au cours des cinq prochaines années dont 4 800 consacrés à l'intensification du dispositif de proximité) ainsi qu'une meilleure organisation territoriale des unités. Dans les zones rurales, le maillage territorial est confirmé dans son principe, l'objectif étant de maintenir une brigade par canton. Dans le même temps, il convient de rechercher les moyens d'améliorer le service rendu des petites unités auprès de la population au profit desquelles elles exécutent leurs missions de sécurité publique. La mise en place de communautés de brigades, décidée par le Gouvernement, répond pleinement au souci d'améliorer ce service, en ce qu'elles permettent, par une mutualisation des moyens des unités, d'augmenter la présence des personnels sur le terrain et d'améliorer la réactivité et la coordination des brigades territoriales. En tout état de cause, les modifications du dispositif actuel se feront avec le souci d'augmenter l'efficacité et la proximité de la gendarmerie nationale.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3824

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3323

Réponse publiée le : 23 décembre 2002, page 5152